



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIF EUROMORTGAGE

**INFORMATIONS RELATIVES
A LA QUALITE DES ACTIFS FINANCES**

Au 31 mars 2019

I – PRETS GARANTIS

I-1 Prêts garantis :

CIF Euromortgage est une société de crédit foncier « SCF » régie par les articles L.513-2 à L.513-27 du code monétaire et financier. Elle a pour mission de contribuer au refinancement à moyen long terme des prêts à l'habitat du Groupe Crédit Immobilier de France.

Le présent rapport portant sur la qualité des actifs de CIF Euromortgage est réalisé en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 concernant la publication, par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations ayant trait à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2019.

I-1. Par catégorie de créances, type de contrepartie et type de garantie

Catégorie de créances garanties	Type de contrepartie	Type de garantie	ENCOURS BRUT DES PRETS GARANTIS				PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	TOTAL ENCOURS NET
			Capital restant dû des créances non douteuses	Échéances impayées des créances non douteuses	Capital restant dû et échéances impayées des créances douteuses	TOTAL ENCOURS BRUT		
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	garanties hypothécaires sur le logement de particuliers	5 346 465 982	1 619 885	0	5 348 085 867	0	5 348 085 867
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	1 478 425 456	369 617	0	1 478 795 073	0	1 478 795 073
		caution délivrée par un établissement de crédit	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par une société d'assurance	1 005 639 102	98 262	0	1 005 737 364	0	1 005 737 364
		SOUS-TOTAL 1	7 830 530 540	2 087 764	0	7 832 618 304	0	7 832 618 304
	Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	garanties hypothécaires sur le logement de particuliers	337 369 672	155 969	0	337 525 641	0	337 525 641
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par un établissement de crédit	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par une société d'assurance	21 713 375	5 094	0	21 718 469	0	21 718 469
		SOUS-TOTAL 2	359 083 047	161 063	0	359 244 110	0	359 244 110
		TOTAL	8 189 613 587	2 248 827	0	8 191 862 414	0	8 191 862 414

I -2. Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation et des encours de prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit, en fonction de la quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Nature des prêts	Encours total	Éligibilité au refinancement par des ressources privilégiées	
		Encours éligible	Encours inéligible
Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	7 162 261 110	6 409 234 464	753 026 646
Prêts cautionnés	1 027 352 476	821 881 981	205 470 495
Total	8 189 613 587	7 231 116 445	958 497 142

I - 3. En fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
1996	75 196	24	-	-
1997	108 115	28	-	-
1998	1 567 581	167	-	-
1999	11 070 741	1 235	-	-
2000	18 923 180	1 627	120 243	11
2001	40 352 853	2 119	220 686	18
2002	65 676 550	3 063	222 166	15
2003	161 348 641	5 279	1 965 138	73
2004	258 800 137	6 796	4 592 114	163
2005	461 620 111	10 724	16 928 229	453
2006	770 489 352	13 950	46 715 557	1 541
2007	893 457 468	12 811	92 119 197	2 332
2008	738 947 489	9 932	136 065 731	2 652
2009	612 863 634	9 019	159 214 469	2 601
2010	1 054 348 540	15 317	220 825 511	3 407
2011	1 252 015 268	16 681	147 365 553	3 136
2012	701 602 128	8 357	77 660 414	1 897
2013	117 418 186	855	67 690 545	2 143
2014	1 575 941	23	54 200 957	1 822
2015	-	-	1 445 965	31
Total général	7 162 261 110	118 007	1 027 352 476	22 295

I - 4. En fonction de leur durée résiduelle

Durée résiduelle	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
0	14 279 986	2 374	1 310 924	273
1	41 638 190	3 480	3 990 027	413
2	56 574 108	3 371	8 081 801	590
3	76 437 744	3 500	13 584 136	739
4	114 377 626	4 588	20 581 889	950
5	164 919 458	5 228	28 573 468	905
6	197 957 028	5 456	32 456 307	984
7	253 212 361	5 876	43 211 930	1 489
8	328 610 546	7 732	61 818 807	1 828
9	382 985 276	7 808	70 716 294	1 765
10	298 478 645	6 588	72 678 924	1 637
11	291 502 970	5 707	67 428 606	1 588
12	335 088 180	5 883	66 969 338	1 751
13	370 604 521	5 202	68 222 482	1 498
14	327 462 970	3 911	88 464 790	1 753
15	299 875 003	3 715	85 432 511	1 481
16	319 685 124	3 731	59 357 768	500
17	422 077 788	4 813	33 901 851	334
18	480 283 765	5 577	30 790 924	309
19	406 719 448	4 630	27 944 660	278
20	306 484 153	3 371	35 683 688	336
21	285 410 107	2 806	38 092 628	327
22	422 685 993	4 549	28 913 929	260
23	401 627 046	3 684	18 489 942	149
24	249 060 617	2 156	6 032 436	52
25	86 239 295	658	4 158 546	34
26	47 192 367	346	5 105 703	38
27	61 036 302	431	2 494 962	16
28	53 293 997	368	1 066 299	6
29	32 485 489	221	1 055 485	6
30	19 406 569	143	542 772	4
31	8 378 621	61	198 651	2
32	4 021 180	30	-	-
33	1 898 045	11	-	-
34	270 594	2	-	-
35	-	-	-	-
>=40	-	-	-	-
Total général	7 162 261 110	118 007	1 027 352 476	22 295

I- 5. En fonction de la localisation des biens apportés en garantie

Pays	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement	Prêts cautionnés
France	7 162 261 110	1 027 352 476
Total	7 162 261 110	1 027 352 476

I- 6. Répartition des encours de prêts cautionnés en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture

Pondération	Encours mobilisé
100%	1 027 352 476
50%	0
0%	0
Total	1 027 352 476

I-7 Répartition des billets à ordre

Néant

II – EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

Nature de l'exposition	France	Etats membre de l'UE	Autres
Expositions directes	0,00	0,00	0,00
Expositions sous forme de garanties	554 173 288,65	0,00	0,00
Total	554 173 288,65	0,00	0,00

Outre les expositions sous forme d'achat de fonds d'Etat Français ou de dépôt en compte courant auprès de la Banque de France, les expositions de CIF Euromortgage sur les personnes publiques résultent de la garantie délivrée par la République Française sur les placements par CIF Euromortgage de ses liquidités auprès de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF. Cette garantie a été autorisée aux termes de l'article 108 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 et, conformément à la réglementation communautaire, par la Commission Européenne le 27 novembre 2013.

		Encours brut des créances et provisions			
Nature	Pays	Saines	Impayées	Douteuses	Provisions
Banque centrale	France	186 753 899,00	-	-	-
Administration centrale	France	367 419 389,00	-	-	-
Etablissement public	France	0,00	-	-	-
Total		554 173 289	-	-	-

Nature des actifs	Montant
Titre (TCNCT souscrit auprès de la 3CIF)	
Titres Etat	
Dépôts à terme	0
Dépôt à vue (compte courant dans les livres de la 3CIF garanti par l'Etat)	367 419 389,00
Autres (compte BDF)	186 753 899,00
Total	554 173 289,00

Durée (en année)	Encours	Nombre d'expositions
<1 an	554 173 289,00	2
1	0	0
2	0	0
3	0	0
4	0	0
5	0	0
>5 ans	0	0
Total	554 173 289,00	2,00

III – TITRES PRIORITAIRES D'ORGANISMES DE TITRISATION ET D'ENTITES SIMILAIRES

CIF Euromortgage ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 31 mars 2019.

IV - VALEURS DE REMPLACEMENT

Les valeurs de remplacement s'élèvent à 0 €.

V. REMBOURSEMENTS ANTICIPES

Le taux de RA est le rapport entre le montant des RA cumulés sur la période observée et l'encours des prêts en début de période. Ce taux est de :

9.16% sur le premier trimestre 2019

VI - RISQUE DE TAUX

Tant que le Crédit Immobilier de France est *in bonis*, le risque de taux auquel CIF Euromortgage est exposé est limité puisqu'en face des émissions d'obligations foncières au passif figurent, à l'actif, des prêts sécurisés avec 3CIF, qui produisent les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité, le cas échéant après les swaps des obligations foncières concernées.

L'analyse du risque de taux repose principalement sur une analyse de sensibilité du résultat et de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan suite à une modification de la courbe des taux.

En ce qui concerne la sensibilité :

- du résultat, l'analyse est effectuée avec une translation uniforme de la courbe des taux de +1% sur les 12 prochains mois. Au 31 mars 2019, la sensibilité du résultat est de 0 euros.
- de la VAN du bilan, l'analyse est effectuée selon les scénarios suivants : une translation uniforme de la courbe des taux de +/-2%, un aplatissement (de +1% taux court terme et -1% taux long terme) et une pentification (-1% taux court terme et +1% taux long terme).
Au 31 mars 2019, la sensibilité de la VAN est, pour les quatre scénarios, de 0 euros, soit 0.00% des fonds propres.

	LIMITES (K€)	SENSIBILITE (K€)
Sensibilité du résultat		
Sensibilité du résultat courant avant impôt à une translation uniforme de 1% de la courbe des taux sur un horizon de 12 mois.	200	0
Sensibilité de la VAN du bilan		
Sensibilité des opérations de la valeur actuelle nette des opérations de bilan et de hors-bilan à :		
a. Une translation uniforme de la courbe des taux de +/-2%		
Position à taux fixe	400	0
Position optionnelle	0	0
b. Aplatissement (+1% taux court terme et -1% taux long terme)	400	0
c. Pentification (-1% taux court terme et +1% taux long terme)	400	0
Sensibilité maximale de la VAN (Max : a, b, c)	400	0

En cas de défaut de la 3CIF, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à CIF Euromortgage qui serait donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et ceux des émissions au passif de la SCF. Ce risque de taux est couvert par deux mécanismes :

- Une gestion appropriée du collatéral apporté en garantie et sélectionné pour couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.

- Toutes les émissions en devises ont été swappées à l'origine pour neutraliser le risque de change.

Par ailleurs depuis février 2017 une série d'opérations ont été réalisées afin d'améliorer la congruence de taux avec la mise en place d'instruments financiers qui transforment certaines Obligations Foncières à taux fixe. Ces opérations ont été renforcées pendant le premier semestre 2018.

VII – COUVERTURE DU BESOIN DE LIQUIDITE A 180 JOURS (M€)

Les actifs et les passifs sont écoulés en principal et intérêts à l'exception de la trésorerie qui ne génère pas de revenu :

- Obligations foncières :

Elles sont amorties suivant leur échéance contractuelle ; pour les obligations foncières assorties d'un call en faveur de CIF EUROMORTAGE mais couvertes par un swap qui peut lui-même être dénoncé par la contrepartie de swap, il est retenu, compte tenu du niveau des taux actuels, l'hypothèse que les swaps seront rappelés et que les obligations foncières correspondantes seront elles aussi rappelés.

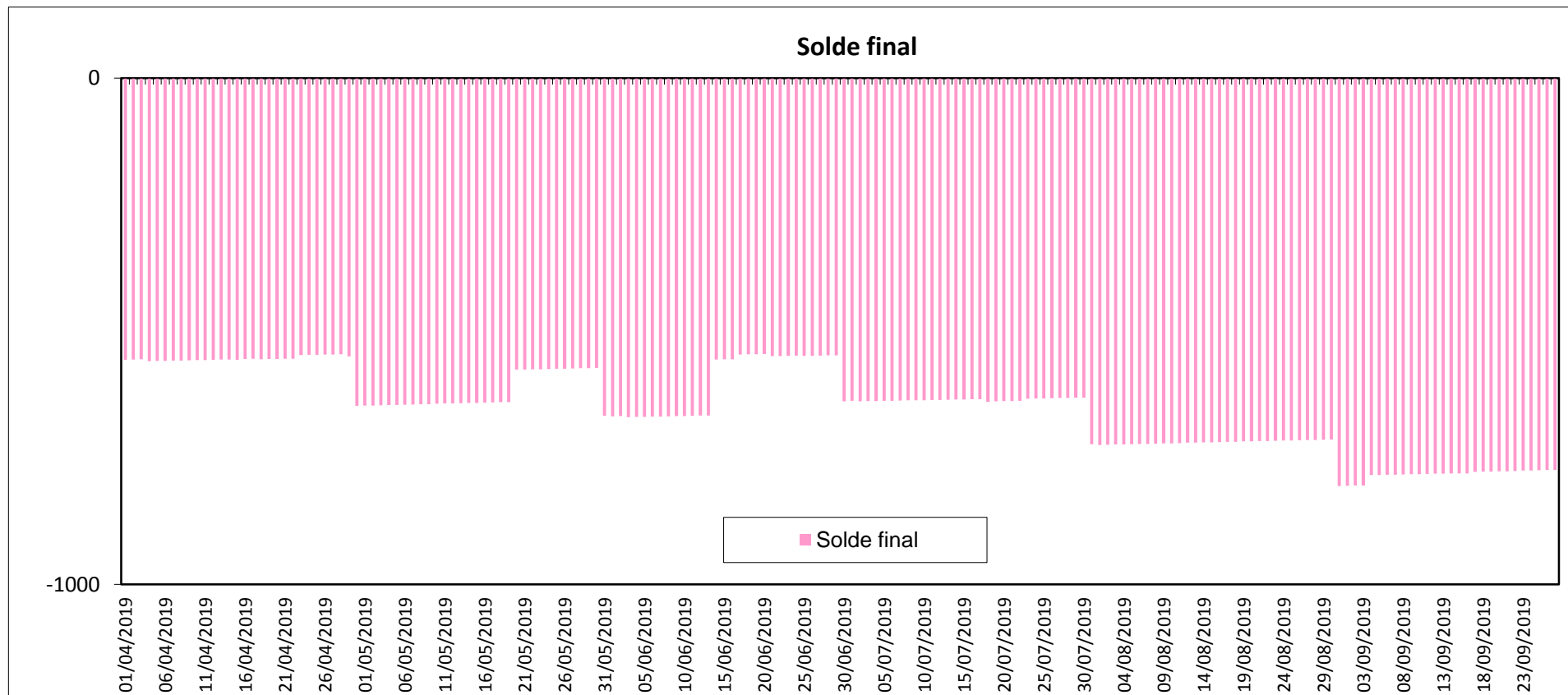
- Cash collatéral :

Les sommes reçues en collatéral (« cash collatéral ») (dettes de restitution) sont écoulées en parallèle à l'écoulement des obligations foncières, avec toutefois un stress correspondant à la variation maximale sur 30 jours glissants du solde des cash collatéraux sur un historique de 12 mois et écoulé linéairement sur 6 mois.

- Prêts immobiliers :

Les flux de trésorerie des prêts garantis (L 211-38) accordés au Groupe Crédit Immobilier de France sont évalués par transparence, et correspondent aux flux liés aux encaissements (en principal et en intérêts) des prêts immobiliers reçus en garantie. Ces prêts immobiliers sont écoulés selon leur échéance contractuelle en tenant compte de remboursements anticipés identiques à ceux utilisés par le Crédit Immobilier de France pour sa gestion actif-passif (taux de RA employé est de 5% pour l'année 2019 et pour les années suivantes). Ces flux sont repris dans la liquidité avec un pas mensuel

Au 31 mars 2019, les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci se présentent comme suit :
 Par convention, une valeur négative correspond à un excédent de liquidités.
 Le solde de trésorerie minimum anticipé sur les 180 jours est de 545 M€.



Par ailleurs il est rappelé que le groupe CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE s'est engagé à déposer, dans les soixante jours qui précèdent, auprès de CIF EUROMORTGAGE les sommes nécessaires afin d'assurer notamment la couverture par avance de toutes les obligations foncières arrivant à échéance. Aucun dépôt correspondant à cet engagement du Groupe Crédit immobilier de France n'est repris dans le calcul de la liquidité à 180 jours.

